

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28 septembre 2021 - Délibération n° 2021/09/08

Objet : PROPOSITION DE PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (PEDT) – PLAN MERCREDI CONCERNANT L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE INTERCOMMUNAL, POUR LA PERIODE 2021 – 2024

L'an deux mille vingt et un, le 28 septembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 21 septembre 2021, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : COTICHE Thierry – DESLOGES Georges – BOUDEAU Philippe – PACAUD Patrick – SARTY DENIS – ESCOUBEYROU Luc – SPRINGER Liliane – POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène – MALIVERT Jacques – SUCHAUD Michelle – GARGUEL Karine – BOSLE Alain – GAUTIER Laurent – BENABDELMALEK Clément – MAGOUTIER Gérard – DESSEAUVE Nadine – VALLAEYS Gaël – CLOCHON Bruno – LEGROS Jean-Bernard – DAVID Robert – PARAYRE Régis – MEYER Christian – SALGUERO-HERNANDEZ Jean-Manuel – MOREAU Jean-Claude – BUSSIERE Jean-Claude – BORD Jean-Jacques – PAROT Jean-Pierre – ROYERE Joël – SALADIN Christine – BOURDEIX Dominique – LAROCHE Michel – LAINE Joël – GRENOUILLET Jean-Yves – CALOMINE Alain – LAGRANGE Serge – DERIEUX Nicolas – DEFEMME Catherine – NOURRISSEAU Pierre-Marie – GAUDY Sylvain – PICOURET Michel – GAILLARD Thierry – PATAUD Annick – CAILLAUD Monique.

Etaient excusés : VELLEINE-DEMAY Corinne – DUBOUIS Sandrine – SIMON-CHAUTEMPS Franck – RIGAUD Régis – FINI Alain – LAGRAVE Annick – DUGAY Jean-Pierre – FERRAND Marc – RABETEAU Raymond – AUGUSTYNIAC Jérôme – DUGUET Pierre – LAPORTE Martine.

Pouvoirs (Cf. loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 permettant à un conseiller d'être porteur de 2 pouvoirs) :

1. Mme DUBOUIS donne pouvoir à M. DESLOGES Georges
2. M. SIMON-CHAUTEMPS Franck donne pouvoir à M. GAUDY Sylvain
3. M. RIGAUD Régis donne pouvoir à Mme POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène
4. M. FINI Alain donne pouvoir à M. MALIVERT Jacques
5. Mme LAGRAVE Annick donne pouvoir à M. MALIVERT Jacques
6. M. DUGAY Jean-Pierre donne pouvoir à M. LAINE Joël
7. M. AUGUSTYNIAC Jérôme donne pouvoir à M. GAILLARD Thierry
8. M. DUGUET Pierre donne pouvoir à M. M. GAILLARD Thierry
9. Mme LAPORTE Martine donne pouvoir à M. GRENOUILLET Jean-Yves

Suppléance : M. PICOURET Michel remplace M. TROUSSET Patrick.

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude MOREAU.

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
		Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
64	43	52			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
52	0	0	0	0	0

Vu l'article D. 521-12 du code de l'éducation ;

Vu les statuts de la Communauté de communes ;

Le Président rappelle que le PEDT « formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs. [...] cette démarche doit favoriser l'élaboration d'une offre nouvelle d'activités périscolaires, voire extrascolaires, ou permettre une meilleure mise en cohérence de l'offre existante, dans l'intérêt de l'enfant. »

La convention associée au « PEDT – Plan mercredi » précédemment conclue entre la Communauté de communes, l'Etat, l'Education nationale et la Caf en 2019 a fait l'objet d'un renouvellement tacite pour une durée d'1 an, soit jusqu'au 11 juin 2021. Elle ne concerne qu'une partie du territoire de la Communauté de communes.

La réflexion sur la mise en œuvre d'un PEDT – Plan mercredi considérant l'ensemble du territoire intercommunal a été inscrite dans la délibération n°2019/07/06 en date du 10 juillet 2019.

Dans ce cadre, le comité de pilotage du PEDT – Plan mercredi de la Communautés de communes a été réuni le 21/01/2020, suivi de comités techniques les 19/02/2020, 08/04/2021, 25/05/2021 et 29/06/2021, afin de travailler sur ce sujet et d'élaborer un nouveau PEDT – Plan mercredi pour la période 2021 - 2024.

Ce travail et le nouveau PEDT – Plan mercredi qui en découle ont été soumis à l'avis de la Commission « enfance jeunesse » de la Communauté de communes, réunie les 19/05/2021, 16/06/2021 et 15/09/2021. Cette dernière a émis un avis favorable à chacun des points évoqués à ce sujet.

Le pilotage, le suivi et l'évaluation du PEDT – Plan mercredi (par l'intermédiaire du comité de pilotage et du comité technique) ont également été pris en considération dans l'intérêt communautaire du bloc de compétence optionnelle « Action sociale d'intérêt communautaire » compétence « petite enfance, enfance-jeunesse », suite à la délibération n° 2021/06/15 en date du 25 juin 2021.

Le Conseil communautaire, après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré :

- Approuve le PEDT – Plan mercredi 2021 – 2024, tel qu'annexé à la présente délibération ;
- Autorise le Président à signer la convention associée à ce projet, et tout document se rapportant à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.

